

Adhésion à la section – Cotisation d'adhésion 2022

Cotisation simple : 28 € pour :

- Salariés conjoints, enfants et retraités de :
 - Schneider Electric Grenoble (CSE Schneider Electric Grenoble)
 - Framatome Grenoble (CSE Framatome Grenoble)
 - Schneider Electric Secure Power – IL Grenoble (CSE ex ITB)
- Salariés de :
 - HP (InterCE HP)
 - Siemens Energy Grenoble (CSE Siemens Energy Grenoble)

Cotisation majorée : 38 € pour :

- Salariés, conjoints, enfants et retraités de
 - Autres entités Schneider Electric (Agences, Solar, Autres villes)
 - Autres Sociétés (Dont Siemens SAS et Smart Grid)
- Conjoint, enfants et retraités de:
 - HP (InterCE HP)
 - Siemens Energy Grenoble (CSE Siemens Energy Grenoble)

Cotisation membre honoraire : 8 €

Licence FFCT – Cotisation d'adhésion 2022

Licence individuelle - Assurance « Petit Braquet » :	50.5 €
Licence individuelle - Assurance « Grand Braquet » :	100.5 €
Licence couple - Assurance « Petit Braquet » :	85.5 €
Licence couple - Assurance « Grand Braquet » :	185.5 €
Abonnement revue mensuelle FFCT – 11 numéros :	25 €